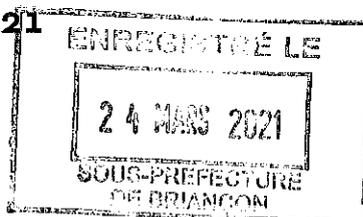




**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 10/03/2021**



N° DEL 2021.03.10/29

Le **mercredi 10 mars 2021** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur ARNAUD MURGIA

Thème : finances

Etaient présents :

Objet :

**Subventions
exceptionnelles RMBS –
impact COVID 19**

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENNAIRE, Eric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Christian JULLIEN, Emilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Elisa FAURE, André MARTIN, Claire BARNEOUD, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, Corinne FAURE-BRAC, Christophe OSTI, Monique OLLAGNIER, Renaud PONS, Marie SOUBRANE, Hervé BOULAIS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Aurélie POYAU, Gabriel LEON, Francine DAERDEN

Convocation :

Date :

04 mars 2021

Affichage :

04 mars 2021

**Nombre de membres du
conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 33

**Nombre de suffrages
exprimés : 33**

Etaient représentés :

René MICHEL donnant pouvoir à Elisa FAURE
LASSERRE Brigitte donnant pouvoir à Catherine VALDENNAIRE
DAZIN Florian donnant pouvoir à Thomas SCHWARZ

Absents excusés :

René MICHEL, Brigitte LASSERRE, Florian DAZIN

Secrétaire de séance : Emilie DESMOULINS

Rapporteur : Monsieur le Maire

VU les articles L.2224-1 et L.2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la circulaire interministérielle TERB2020217C du 24 août 2020 prolongée partiellement par la circulaire du 15 février 2021 ;

VU les instructions budgétaires et comptables M14 et M4 ;

VU l'article R.2221-90 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT la nécessité d'attribuer une subvention exceptionnelle d'équilibre au budget annexe de la Régie Municipale Briançonnaise de Stationnement (RMBS) pour aider la régie à traverser les conséquences de la crise sanitaire du Covid-19 ;

CONSIDERANT que, en vertu du dispositif dérogatoire mise en place par l'Etat pour lutter contre les effets de la crise sanitaire du Covid-19, cette subvention exceptionnelle peut être étalée sur une période de cinq exercices pour en lisser l'impact budgétaire et comptable ;

CONSIDERANT que, dès que la situation sera revenue à la normale, le budget annexe de la RMBS reversera au budget principal de la commune une fraction de son résultat d'exploitation dans la limite du montant de la subvention exceptionnelle attribuée pour traverser la crise sanitaire du Covid-19 ;

CONSIDERANT les travaux de la commission FINANCES & AFFAIRES GENERALES réunie le 08/03/2021 ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 125 000 € au budget annexe de la Régie Municipale Briançonnaise de Stationnement pour lutter contre les effets de la crise sanitaire du Covid-19 ;
- D'étaler la charge résultant de la subvention d'équilibre sur une période de cinq ans ;
- De dire que, dès que la situation budgétaire et comptable le permettra, le budget annexe de la RMBS reversera au budget principal une fraction de son résultat d'exploitation dans la limite du montant de la subvention exceptionnelle attribuée ;

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture

FINANCES DEL 2021.03.10/29

PUBLIÉ LE

24 MARS 2021

Le Maire
Arnaud MURCIA



